CONSEIL MUNICIPAL **COMMUNE DE TRIAIZE**

LISTE DES DELIBERATIONS
Examinées le 18 janvier 2024

N°	*Objet*		*Décision*
2024/01	**Décision modificative n°5/2023 – budget communal**	*FONCTIONNEMENT - Dépenses chapitre 014 et Recettes chapitre 75 = + 3 660 €*	unanimité
2024/02	**Décision modificative n°1/2023 – budget annexe camping**	*FONCTIONNEMENT - Dépenses chapitre 014 et Recettes chapitre 73 = + 210 €*	unanimité
2024/03	**Avenant n°2 au marché de travaux : rénovation et réhabilitation des espaces Mairie – Logement – Bureau de Poste / LOT 4 Menuiseries Extérieures et Intérieures**	*Transfert du marché au repreneur de l'entreprise Menuiserie Michel MATHE*	unanimité
2024/04	**Institution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics**	*Prime dégressive en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période de référence courant du 01/07/2022 au 30/06/2023 : de 400 euros à 100 euros*	unanimité
2024/05	**Frais de déplacement et de formation des élus**	*Les montants suivront les textes en vigueur fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat*	unanimité
2024/06	**Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des bâtiments Convention-cadre de prestation de service avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral**		unanimité
2024/07	**Assainissement collectif - adoption du règlement de service assainissement**		unanimité
2024/08	**Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT). Al. 15 – Droit de Préemption Urbain**		le conseil municipal prend acte
2024/09	**Modification du temps de travail < 10% - CDI article L332-8 al.6 CGFP (agence postale)**	*15 heures à 16h30 hebdomadaires*	unanimité

En application de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, article L.2121-25 modifié du CGCT
Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
Suppression du compte-rendu des séances - Création de la liste des délibérations du conseil municipal
Les délibérations sont consultables à la mairie (accueil)

Affiché le
Le Maire

Guy BARBOT